



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Division
Des Personnels enseignants du 1^{er} degré

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :

Florine FUTOL

Tél : 04 91 99 67 45

Mél : ce.dpe13-mouv-inter@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 02 novembre 2021,

Le Directeur académique des Services de l'Éducation
Nationale

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des
écoles

S/c :

- Mmes et MM les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM les principaux de collège

**Objet : Mouvement sur postes à profil des enseignants du premier degré -
Rentrée scolaire 2022.**

Références : B.O.E.N. spécial n° 6 du 28 octobre 2021

A titre expérimental, un mouvement interdépartemental sur postes à profil est mis en place.

Ce mouvement appelé « mouvement POP » est organisé par les IA-DASEN en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste).

La présente circulaire a pour objet de rappeler les dispositions relatives au mouvement POP des enseignants du premier degré organisé en vue de la rentrée scolaire 2022 (cf. B.O.E.N. spécial n° 6 du 28 octobre 2021).

Les enseignants titulaires au plus tard au 1^{er} septembre 2021 qui désirent participer à ce mouvement national doivent obligatoirement saisir leur demande sur l'application COLIBRIS.

**La saisie des vœux est prévue du jeudi 04 novembre 2021 à 12 heures (heure métropole)
au jeudi 18 novembre 2021 à 12 heures (heure métropole)**

1/ Procédures

L'accès à COLIBRIS peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes :

- Accéder à votre « bureau virtuel » :
- Saisir l'adresse Internet : <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>
- Sélectionner l'académie où vous êtes actuellement affecté
- Vous authentifier en saisissant votre « *compte utilisateur* » et le « *mot de passe* » de votre boîte de courrier électronique, puis valider votre authentification en cliquant sur le bouton « Connexion ».

 Si l'enseignant a modifié son mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il doit continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

- Cliquer sur l'icône I-PROF

- Cliquer sur le bouton « Les services » puis sur le lien « SIAM » pour accéder à l'application SIAM premier degré. Dans cette rubrique SIAM, l'enseignant choisit « Mouvement POP » afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures : COLIBRIS.

L'enseignant doit saisir une nouvelle demande pour chaque poste sur lequel il veut postuler.

Vous pouvez recevoir une aide individualisée en contactant la plate-forme ministérielle « info mobilité » au **01.55.55.44.44** du lundi au vendredi de 9h30 à 19h durant la période du **04 novembre au 30 novembre 2021**, date de clôture des inscriptions.

Après cette date, vous pourrez contacter le bureau DPE2 de la DSDEN 13 au : **04 91 99 67 45 et 04 91 99 67 52** ou par mail : ce.dpe13-mouv-inter@ac-aix-marseille.fr (lignes dédiées aux informations concernant le mouvement).

Phase d'instruction des demandes : La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale vérifiera la recevabilité des demandes formulées du **jeudi 18 novembre 2021 au jeudi 06 janvier 2022**.

 Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies et que le candidat possède le cas échéant les titres ou diplômes nécessaires à l'obtention du poste (postes à exigences particulières).

Tous les candidats seront notifiés de la suite donnée à leur candidature dans COLIBRIS ainsi que par mail.

Phase d'entretien : Les candidats dont les profils sont les plus adaptés aux postes proposés recevront une convocation à un entretien via l'outil COLIBRIS ainsi que par mail. Les entretiens auront lieu entre le **jeudi 18 novembre 2021 et le jeudi 06 janvier 2022**.

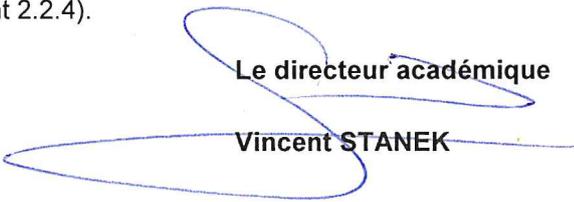
2/ Résultats

Les résultats des enseignants retenus en **rang 1** se fera dans l'outil COLIBRIS le **vendredi 07 janvier 2022**. Ils doivent impérativement confirmer dans l'outil COLIBRIS l'acceptation du poste proposé **au plus tard le lundi 10 janvier 2022** sinon ils seront réputés y renoncé. Si l'enseignant est retenu sur plusieurs postes, il doit impérativement confirmer l'acceptation de l'un des postes et refuser les autres. L'acceptation est définitive. Elle ne peut être annulée que selon les modalités prévues pour le mouvement interdépartemental au point 2.1.4 de l'annexe 1 des lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.

Les résultats des enseignants retenus en **rang 2** se fera dans l'outil COLIBRIS le **jeudi 13 janvier 2022**. Ils doivent impérativement confirmer dans l'outil COLIBRIS l'acceptation du poste proposé **au plus tard le lundi 17 janvier 2022** sinon ils seront réputés y renoncé. Si l'enseignant est retenu sur plusieurs postes, il doit impérativement confirmer l'acceptation de l'un des postes et refuser les autres. L'acceptation est définitive. Elle ne peut être annulée que selon les modalités prévues pour le mouvement interdépartemental au point 2.1.4 de l'annexe 1 des lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.

Un troisième tour peut être mis en place pour pourvoir les postes dont les deux premiers candidats retenus se seraient désistés. Il est organisé dans les mêmes conditions que les deux premiers tours. L'affichage des résultats se fera le **jeudi 20 janvier 2022** et la date limite d'acceptation du poste par les enseignants retenus est fixée au **lundi 24 janvier 2022**.

Les enseignants ayant acceptés un poste au mouvement POP seront ensuite destinataires d'un EXEAT de leur département d'origine et d'un INEAT du département du poste obtenu, dans les conditions prévues par les lignes directrices de gestion ministérielles (annexes 1 – point 2.2.4).


Le directeur académique

Vincent STANEK